



**Société cardiovasculaire du Canada(SCC)
Membre du Conseil d'administration (CA)**

VICE-PRÉSIDENT / VICE-PRÉSIDENTE

MISSION ET VISION

La mission de la SCC est de faire progresser la santé cardiovasculaire pour tous. Notre vision du succès : d'excellentes équipes de cardiologie dans un Canada en bonne santé cardiovasculaire.

(Pour plus de renseignements, voir le site de la SCC à l'adresse ccs.ca/fr.)

FONCTION

Le conseil d'administration soutiendra le travail de la SCC et fournira un leadership axé sur la mission et une gouvernance stratégique. Bien que les opérations quotidiennes soient dirigées par le chef de la direction de la SCC, la relation entre le conseil d'administration et le chef de la direction est un partenariat, et la participation appropriée du conseil est à la fois essentielle et attendue. Les responsabilités spécifiques des membres du conseil d'administration incluent entre autres, les suivantes :

Leadership, gouvernance et contrôle

- Servir de conseiller de confiance au chef de la direction alors qu'il élabore et met en œuvre le plan stratégique de la SCC;
- Contribuer continuellement à l'évaluation et à l'élaboration de la mission, de la vision et des stratégies de la SCC;
- Examiner les résultats et les paramètres créés par la SCC pour évaluer son impact, et mesurer régulièrement sa performance et son efficacité à l'aide de ces paramètres; vérifier l'ordre du jour et les documents d'appui avant les réunions du conseil et des comités;
- Approuver le budget annuel de la SCC, les rapports d'audit et les décisions commerciales importantes; se tenir informé de toutes les responsabilités légales et fiduciaires et les assumer;
- Contribuer à l'évaluation annuelle des performances du chef de la direction;
- Aider le chef de la direction, le président et le comité de gouvernance à trouver et à recruter de nouveaux membres du conseil;
- Travailler en partenariat avec le chef de la direction et les autres membres du conseil d'administration pour s'assurer que les motions du conseil sont exécutées;

- Participer à des comités ou à des groupes de travail et accepter des missions spéciales;
- Représenter la SCC auprès des parties prenantes, en agissant comme un ambassadeur de l'organisation;
- Assurer l'engagement de la SCC envers un conseil d'administration et un personnel diversifiés qui reflètent les communautés que la SCC dessert;
- Assurer la supervision du conseil de la SCC et de ses activités, plans et résultats;
- Promouvoir l'adhésion à la SCC;
- Se conformer aux statuts et aux exigences législatives de la SCC;
- Confirmer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts et, s'il y en a un, le divulguer rapidement au secrétaire du conseil de la SCC.

Mandat du conseil d'administration/participation

Les membres du conseil d'administration de la SCC auront un mandat de deux (2) ans et pourront être reconduits pour un (1) mandat supplémentaire. Les réunions du conseil d'administration auront lieu six (6) fois par an.

Responsabilités du vice-président

Le vice-président agit à titre de second du président de la Société cardiovasculaire du Canada.

Durée : Mandat de deux (2) ans, suivi d'un mandat de président de deux (2) ans, puis d'un mandat de président sortant de deux (2) ans

Admissibilité : Doit être un membre titulaire votant en règle de la SCC.

Responsable devant : Le conseil d'administration et les membres de la SCC

Responsabilités du vice-président :

- appuyer le président en collaborant à l'atteinte des objectifs organisationnels et en participant à l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques de la Société;
- assumer les responsabilités du président en son absence;
- assister aux réunions du conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée d'affaires annuelle de la SCC;
- accepter les responsabilités que lui confie le président;
- élaborer des plans en prévision de son propre mandat à la présidence;
- appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités de planification financière et d'audit;
- représenter la Société, à la demande du conseil d'administration, à des réceptions, réunions, congrès, comités, etc.
- agir en tant que « président en devenir » et exercer les fonctions et les pouvoirs du président en cas d'absence ou d'incapacité du président. En cas de démission, de décès ou d'incapacité du président, le vice-président assume les fonctions de président par intérim pour la durée restante du mandat du président;
- présider le Conseil (Comité des présidents des comités permanents);
- représenter la SCC au sein du Sénat canadien des affiliés en cardiologie (C-CAS).

Qualifications

Il s'agit d'une opportunité extraordinaire pour les personnes qui sont passionnées par la mission de la SCC et qui ont une expérience de conseil et de leadership au sein du conseil de la SCC.

Idéalement, les candidats posséderont les qualifications suivantes :

Membre

- Souci du détail : effectue les tâches dans les délais prévus, sans révision.
- Expertise en la matière : apporte l'expérience et l'expertise nécessaire à la Société (trouve le juste équilibre avec les autres membres du conseil).
- Volonté de servir : fait preuve d'un engagement profond envers la Société et gère adéquatement les conflits d'intérêts, réels ou apparents.
- Communication : effectuée de manière pertinente à l'oral et à l'écrit.
- Réseautage : utilise ses contacts au bénéfice de la Société tout en élargissant son réseau.
- Statut professionnel : tire partie de son expérience et de ses connaissances cliniques pour conseiller et guider les activités de la Société en plus de la représenter dans ses initiatives.

Direction/président du comité

- Rôle de conseiller et de mentor : conseille et guide les autres sans les sermonner. Reconnaît les besoins et aide à développer les autres compétences des membres. S'épanouit grâce au perfectionnement continu et aux moyens de transmettre ses connaissances aux autres.
- Recherche de consensus : étoffe son réseau et soutient un milieu qui favorise le dialogue et les compromis.
- Facilitation : facilite ouvertement la résolution de problèmes et aide à générer des idées ainsi qu'un flux d'information transparent.
- Capacité à influencer : possède une capacité à attirer l'attention des autres lors de la prise de décision.
- Planification stratégique et gestion du risque : met l'accent sur le long terme en ce qui concerne les plans et les objectifs de la Société, tout en ayant une compréhension de l'implication de l'identification des risques, de l'évaluation des répercussions et de la mitigation.
- Gestion du changement : comprend les principes du changement et sait comment définir et gérer les attentes qui y sont associées.
- Constance dans l'atteinte de l'objectif : tient ses promesses et mène ses engagements à terme.
- Prise de décision : facilite la prise de décision.
- Sens des affaires : a une idée claire des principes et des comportements d'affaires.
- Connaissances institutionnelles : possède une connaissance approfondie de la Société, de ses activités et processus principaux, ainsi que de ses parties prenantes.

Président

- Expérience de cadre et de membre du conseil : connaît et applique les principes de gouvernance, ce qui inclue de savoir calibrer son expérience à la taille de la Société et de savoir encadrer les membres du conseil dans leurs responsabilités fiduciaires. Guide et soutient activement le chef de la direction de la Société.
- Délégation efficace : établit des attentes claires et délègue les responsabilités aux présidents du comité et aux agents de la SCC.
- Planification : planifie l'ordre du jour du conseil, notamment le plan de travail annuel de celui-ci.
- Gestion des échecs : connaît et applique les techniques pour répondre aux mauvaises nouvelles et pour gérer rapidement les échecs.

Soutien aux dépenses :

Les dépenses de déplacement pour se rendre aux réunions du Conseil d'administration et les événements parrainés par la SCC sont couverts conformément à la politique de voyage de la SCC.